

Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme.

*Que lors de la séance tenue le 04 février, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de « **règlement numéro 2019-238 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin de transférer des zones prioritaires d'aménagement avec des zones d'aménagement différées et vice versa** »*

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 04 mars 2019 à 19h00, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.


Que le projet de règlement vise le transfert de zones d'aménagement prioritaires et d'aménagement différées. Ce transfert de zones sera d'une superficie égale d'environ ½ hectare.

La zone prioritaire d'aménagement transférée maintenant en zone d'aménagement différée est adjacente à la rue principale à l'entrée nord-est du village

La zone d'aménagement différée transférée maintenant en zone prioritaire d'aménagement est adjacente à la rue principale à l'entrée nord-est du village.

Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 11 février 2019.


Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2019-238priodifférées